

**De :** Carol Bream [cbream@videotron.ca]

**Date d'envoi :** 7 novembre 2012 09:20

**À :** Poliquin, Renée (BAPE)

**Cc :** William (2) Johnson; [mhpapineau@videotron.ca](mailto:mhpapineau@videotron.ca)

**Objet :** RE: Rectification sur les mémoires présentés le 30 octobre 2012 à la séance du BAPE sur la rue Jacques-Cartier, Gatineau

Madame,

J'ai assisté à la séance du BAPE sur la rénovation de la rue Jacques-Cartier, Gatineau. J'ai trouvé erronées un certain nombre de constatations faites dans les présentations, et je voulais vous les signaler :

La présentation de M. John Savage

- M. John Savage semblait prétendre qu'il avait eu le droit à un quai sur sa propriété. Il faudrait que le BAPE le vérifie auprès de la Ville de Gatineau, mais je suis 100 % certaine que lorsqu'il a acheté sa propriété au 1191 Jacques-Cartier, il n'avait pas de droit à un quai. Actuellement, il utilise un quai situé devant la propriété de son voisin Jean-Paul Charrette (1195) qui, lui, avait le droit à un quai avant l'expropriation d'une partie du 1195 par la Ville de Gatineau. Je suis certaine que M. Savage a construit le quai avec l'accord de M. Charrette, qui a obtenu le permis de la Ville de Gatineau.
- M. Savage a dit que M. William Johnson (1203) utilise son quai pour mettre son kayak à la rivière. Normalement, M. Johnson (mon mari) glisse son kayak à l'eau devant chez nous, soit au 1203 J-C. Je suis son épouse. Il se peut que M. Johnson ait utilisé le quai au 1195 J-C une couple de fois, mais c'est rare. Je ne sais pas qui d'autre – à part M. Savage et ses nombreux amis – utilise le quai devant le 1195 j-C.
- M. Savage prétend qu'avant que la Ville ait condamné les quais de la rue Jacques-Cartier le « look » de la rivière était charmant. Par contre, il y a quelques années, le Droit avait fait un reportage accompagné d'une photo avec la mention que la scène ressemblait à une scène du tiers monde. C'était un désordre complet. Peu de gens avaient pris la peine d'obtenir un permis pour leur quai. La plupart des quais dépassaient les normes de la Ville. Nous (1203) avons un quai réglementaire, avec permis de la Ville. Nous l'avons retiré il y a au moins cinq ans sans jamais le remettre. Nous mettons nos kayaks et notre canoé à l'eau juste devant chez nous, sans avoir besoin d'un quai.

La présentation de M. Roger Lachapelle

- M. Roger Lachapelle a déclaré que les terrains qu'il possède près de l'intersection de St-Louis et Jacques-Cartier ne sont pas sujets à l'inondation. Je passe devant ces terrains plusieurs fois par semaine. Or, il y a toujours beaucoup d'eau sur ces terrains. Je crois qu'il serait une grande erreur de permettre la construction de quelque habitation que ce soit sur ces terrains, qui sont tellement mouillés qu'ils supporteraient mal le poids même d'une petite maison. Je connais un exemple flagrant d'un désastre survenu un demi-siècle après que la Ville de Philadelphie (PA) avait permis la construction de maisons en rangée sur un ruisseau recouvert. 50 ans plus tard, ces maisons ont commencé à s'affaisser sérieusement, au point où la Ville devait les condamner et payer des dommages astronomiques aux propriétaires.

Autres points à relever

- M. Papineau a parlé des problèmes de méthane à l'entrée est du parc de la Baie (entre le 1211 et le 1215 J-C). Peut-être que les commissionnaires du BAPE ne l'ont pas remarqué lors de leur visite à la rue, mais juste au nord de l'entrée au parc, la Ville a installé un énorme tuyau bleu clair pour évacuer le méthane.

Merci beaucoup au BAPE d'avoir dirigé des consultations civiles et bien gérées, au contraire de celles menées par la Ville qui étaient plutôt désordonnées et mal gérées.

Nous avons hâte de lire le rapport du BAPE.

Veuillez agréer, Madame, nos meilleures salutations.

Carol Bream  
1203 Jacques-Cartier